



Plan local d'urbanisme
intercommunal

5-2 Taxe d'Aménagement Majorée et Projet Urbain Partenarial

Périmètres fixés
par les conventions de projet urbain partenarial

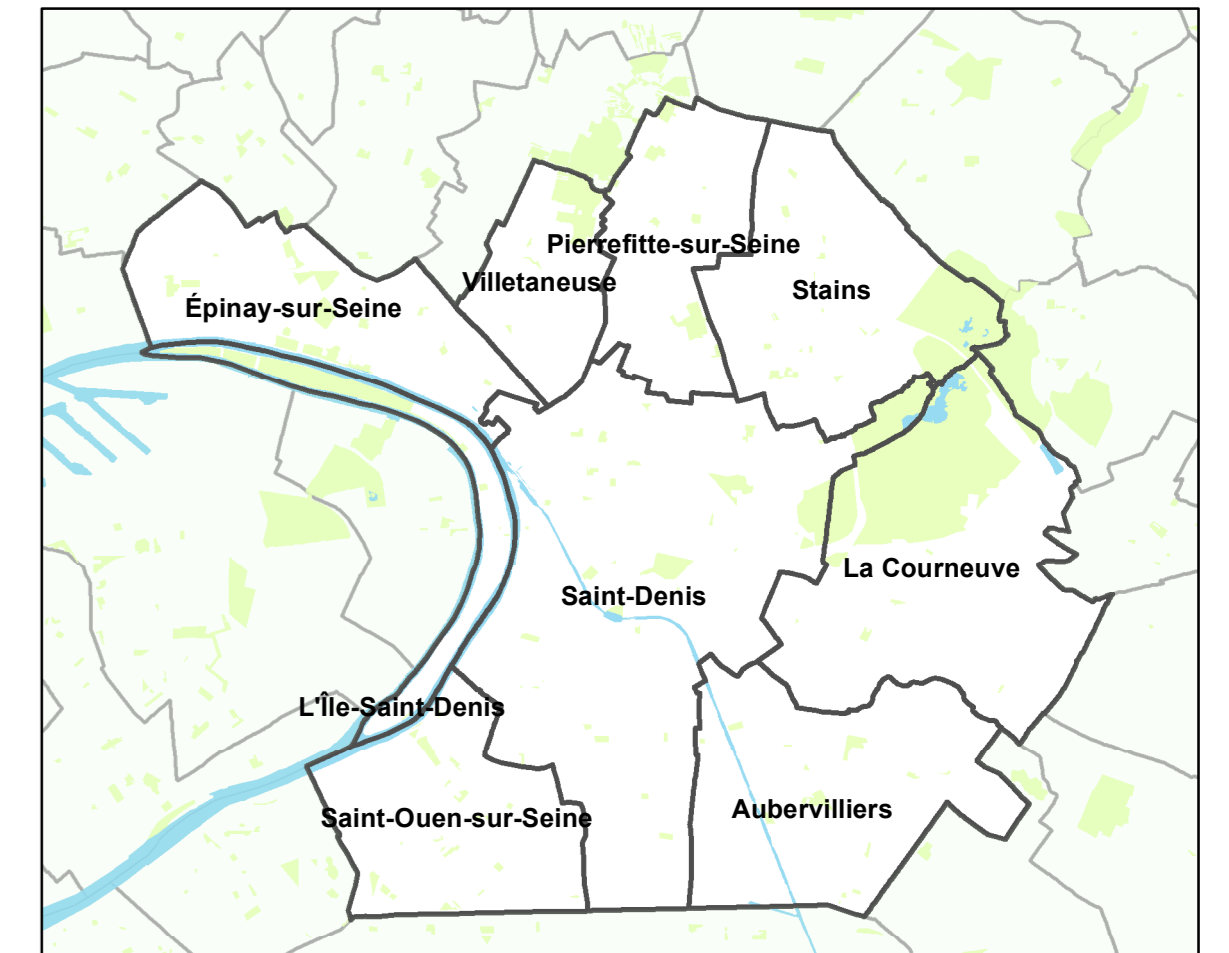
Parts communales de la taxe d'aménagement majorée

- Taux applicable
- 5%
 - 5,6%
 - 10%
 - 12%
 - 20%

ZAC: Zone d'aménagement concerté

Éléments de contexte:

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti



Dossier d'approbation - Conseil de
Territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral
du 2 décembre 2021 portant modification de la
déclaration d'utilité publique relative aux
travaux nécessaires à la réalisation de la ligne
15 Est

Source: Fond plan DGFP2020
0 0,25 0,5 Km

